

CAPEPS interne et CAER

Réunion des formateurs

Lycée Buffon
Bernard André
Véronique Eloi-Roux

Sommaire

- Bilan session 2018
- Programme 2019
- Recommandations de préparation
- **Les inscriptions aux concours de recrutement d'enseignants du second degré de la session 2019 ont lieu jusqu'au jeudi 11 octobre 2018, 17 heures, heure de Paris**

Arrêté du 30 mars 2017

Concours interne : 2 épreuves

- Admissibilité 1 épreuve écrite, coefficient 1
- Admission 1 épreuve Orale, coefficient 2

Programmes et textes en vigueur au moment de l'inscription soit le **11 octobre 2019**

Admission : Jury de 68 membres

35 femmes, 33 hommes

Président	Bernard André, IGEN
Vice-président es	Véronique Eloi-Roux, IGEN Isabelle Couëdon, IA IPR EPS Christophe Carpentier, IA IPR EPS
Secrétariat général	Didier Halais Philippe Andrieux Laurence Burg, IA IPR EPS
53 enseignants EPS 1 chef d'établissement	Enseignants certifiés : 26 Enseignants agrégés : 28
14 corps d'inspection	IA IPREPS : 12 IGEN EPS : 2

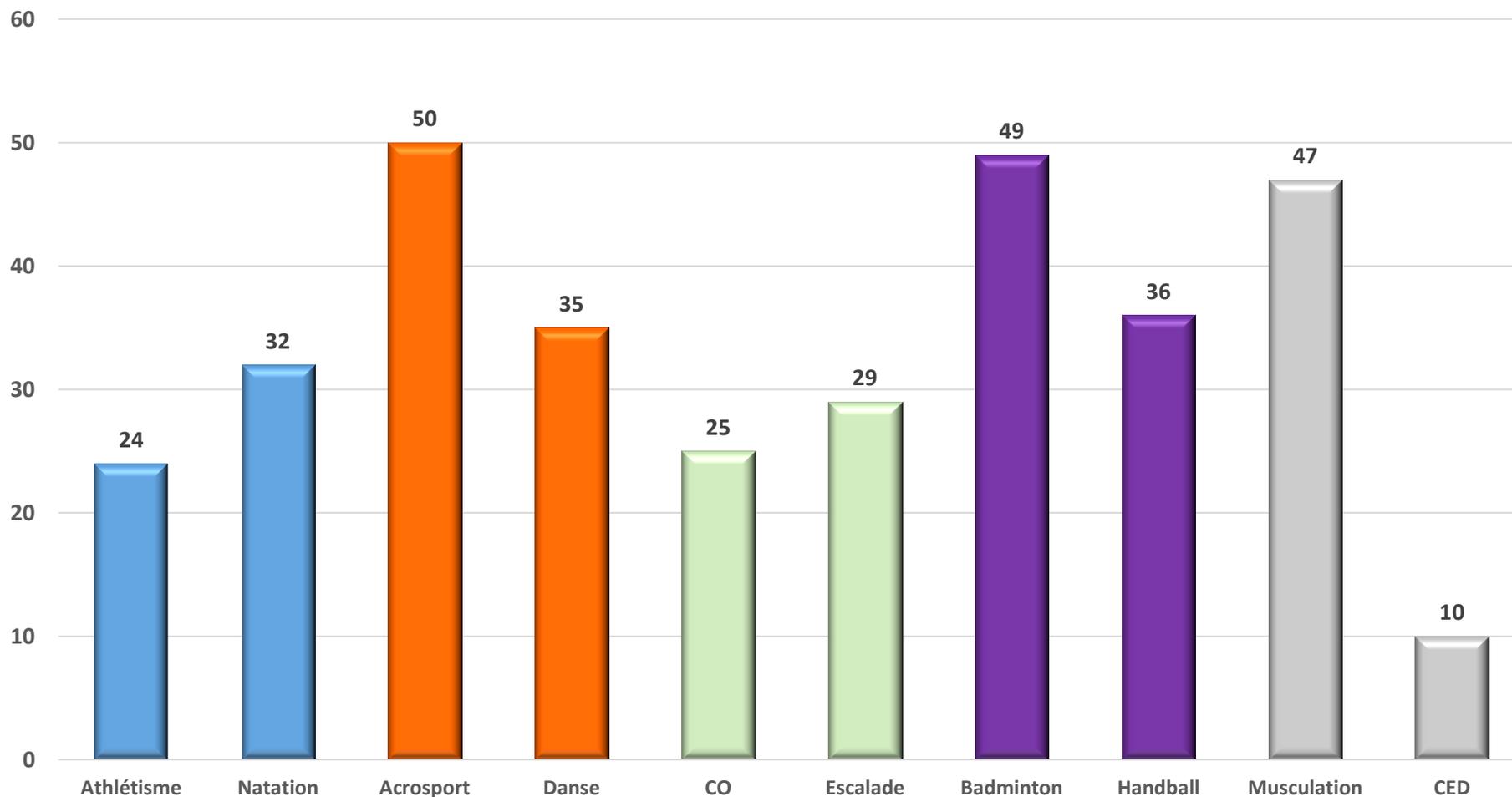
Quelques chiffres

CONCOURS	INSCRITS	PRESENTS	ADMISSIBLES	% NB ADMISSIBLES	Moyenne de tous les candidats	Moyenne des admissibles	Note du dernier admissible
CAPEPS PUBLIC 70 postes	1221	726	181	25%	09,87	15,63	13
CAER 92 postes	591	430	177	41%	09,94	14,03	09.50

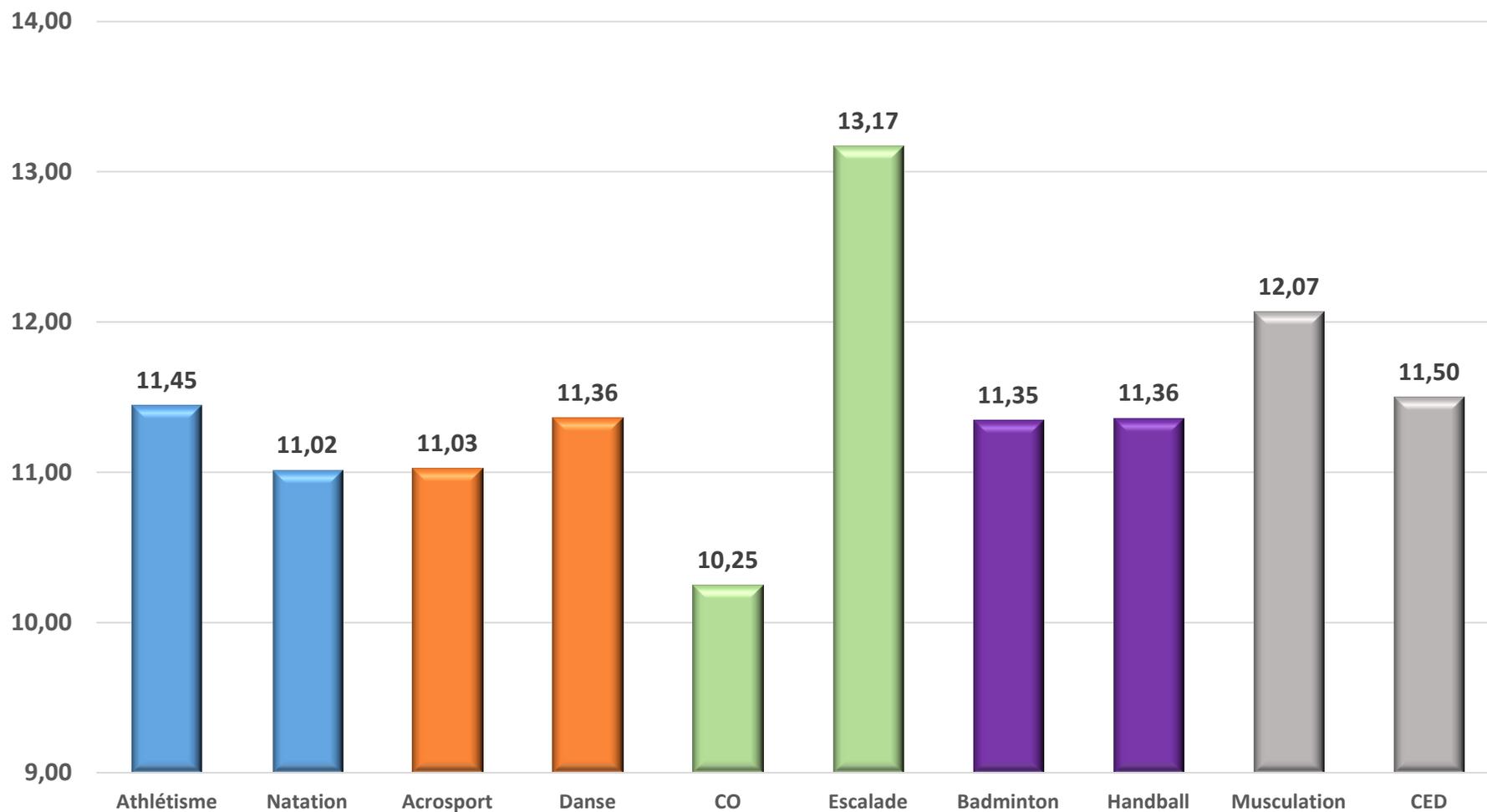
Admission 2018

Concours	Admissibles	Moyenne de tous les candidats admissibles	Moyenne des candidats admis	Meilleure moyenne	Moyenne du dernier candidat admis
CAPEPS PUBLIC 70 postes	182	12.96 (32 ans)	15.33	20.00	70^{ème} 13.33
CAER 92 postes	166	12.16 (34 ans)	14.18	18.83	92 ^{ème} 11.33 (70 ^{ème} 12.66)

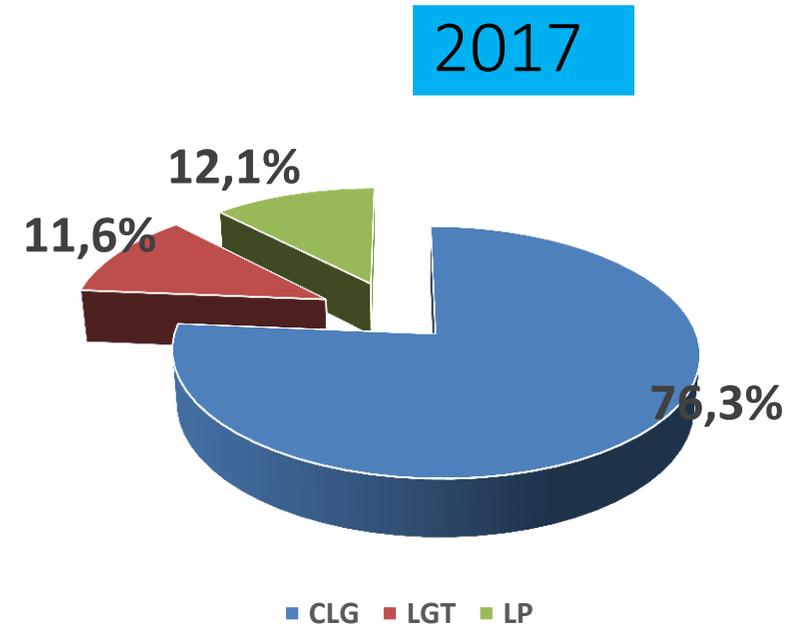
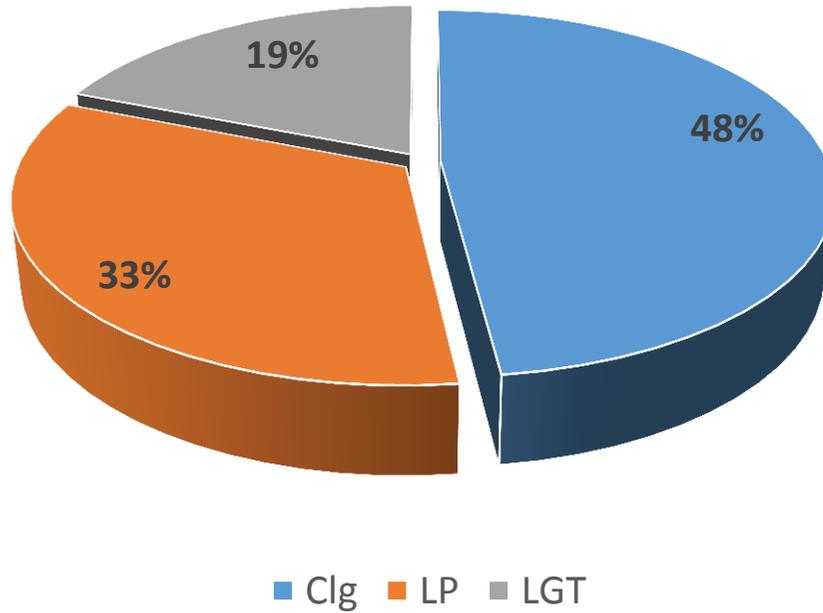
Les activités support : fréquentation pour 348 candidats



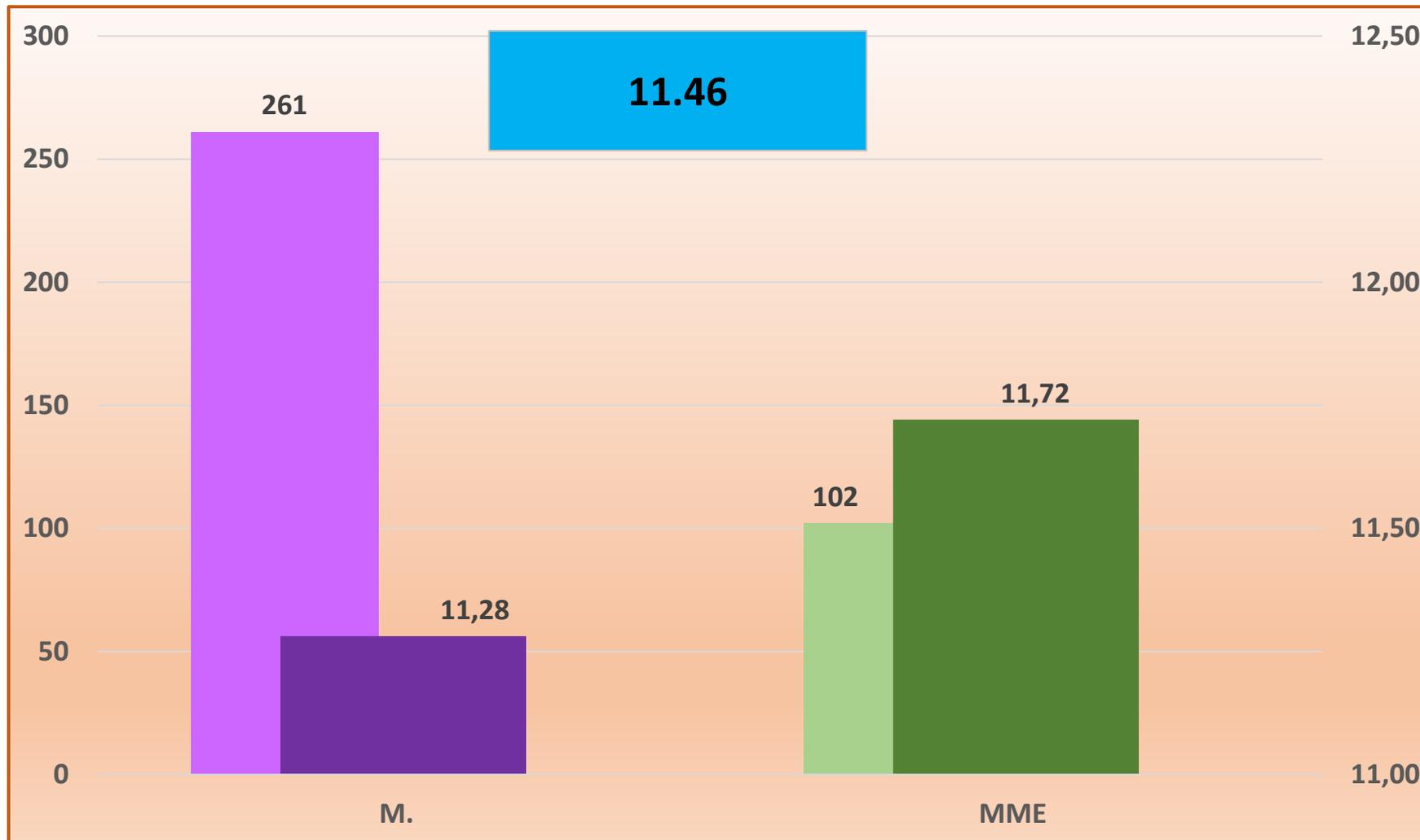
Moyenne par APSA



Type d'établissement en 2018



Moyenne par genre



Moyenne générale de l'épreuve pour les candidats de l'admission

2018	Total	Ecrit	Oral
Public	12.96	15.62	11.70
Privé	12.16	14.07	11.21
Total	12.59	14.85	11.46

Le programme de l'épreuve écrite d'admissibilité 2019

- La réforme de la scolarité obligatoire
- La prise en compte en EPS de la diversité des élèves
- L'activité de l'enseignant et les apprentissages des élèves
- Le projet pédagogique EPS
- L'association sportive dans le second degré
- L'évaluation en EPS dans le second degré

Epreuve d'admissibilité : Constats session 2018

Niveaux des propositions d'action

Chaque proposition d'action :

- met en lien deux notions du sujet (réussite scolaire et citoyenneté) dans au moins une des deux propositions
- les liens au contexte contribuent à l'enrichissement et à la justification de la proposition
- le rôle de l'enseignant est explicité au travers des verbes accompagner/préparer
- intègre la diversité des publics
- la démarche est approfondie et détaillée

Chaque proposition d'action :

- en lien explicite avec au moins une notion du sujet
- pertinente par rapport au contexte qui est réellement pris en compte
- implicitement la posture de l'enseignant relève de l'accompagnement
- évoque la diversité des publics
- la démarche, le cheminement sont explicités

Propositions d'action :

- les mots clefs et le contexte sont évoqués, mais cela reste un « allant de soi », les actions décrites sont génériques, plaquées, magiques.
- une intention est formulée
- la démonstration n'est pas explicite

Propositions d'action : Seul un listing est émis OU l'AS n'est pas du tout évoquée (ni dans le listing ni dans la ou les propositions détaillées).

Les enjeux ne sont pas énoncés, aucune partie n'y est dédiée. Attention, vigilance : l'introduction peut de manière implicite traiter ce point, même si c'est au lecteur d'en déduire les enjeux.

Conseils de formation spécifique en vue de la session 2019

- Le jury invite vivement les candidats à relire le rapport externe du CAPEPS interne 2017 et travailler le sujet zéro.
- Bien prendre possession de la commande du sujet : analyse du sujet et enjeux, propositions d'actions, un bilan prospectif
- Passer d'une forme dissertée à d'autres formes de production d'écrit (lire les deux derniers rapports)
- Prendre le temps de présenter au moins deux propositions d'action et les développer, en faisant des retours réguliers au sujet et au contexte
- L'usage de tableaux, schémas ne se substitue pas à l'explicitation de la réflexion

Admission session 2019

- Durée de préparation : deux heures.
- Durée de l'épreuve (coefficient 2) : 1H15 maximum
 exposé : 20 minutes
 entretien: 55 minutes maximum
- Les APSA présentées au programme sont toutes susceptibles de faire l'objet d'un sujet d'admission
- Une séquence vidéo support sur tablette et un document d'appui avec un choix entre les 2 APSA de la CP ou du CA sont fournis par le jury pour répondre à la question
- Une partie de l'entretien porte sur le parcours professionnel du candidat

Liste des APSA pouvant servir de support à l'interrogation

CA ou CP	APSA
CA 1 ou CP 1	course de haies natation de vitesse
CA 2 ou CP 2	escalade course d'orientation
CA 3 ou CP 3	danse acrosport
CA 4 ou CP 4	badminton handball
CP 5	musculation course en durée

Pour la session 2019, la question posée restera identique à celle de 2018.

En tenant compte du dossier, de la vidéo et d'un axe du projet de formation que vous choisirez, quelle situation d'enseignement proposeriez-vous pour la prochaine leçon d'EPS ?

Aucune définition préétablie n'est attendue par le jury pour chacun des termes de ce libellé

Epreuve orale

La question posée se réfère à un champ d'apprentissage (CA) ou à une compétence propre (CP) illustré par deux APSA différentes. Chaque APSA présentée relève d'un contexte d'établissement. Le candidat fait un choix entre l'une ou l'autre de ces deux APSA

Les candidats disposent :

- d'un dossier synthétique, fourni par le jury, sous format papier comprenant des données relatives à l'établissement, à l'enseignement de l'EPS, à la classe, à la séquence d'enseignement de l'APSA support, à la leçon filmée,
- d'un document vidéo d'environ 7' présentant une leçon d'EPS.

Epreuve d'admission : Constats issus de la session 2018

Lors de la session 2018, les candidats se sont vus proposés un contexte inconnu qu'ils devaient analyser pour concevoir, présenter et justifier des propositions adaptées à celui-ci.

Voir dans le rapport **les points forts, les points faibles et les conseils** pour progresser

Exposé:

- Capacité à faire des liens entre les éléments du contexte (vidéo et dossier) pour faire des choix et les justifier
- prise en compte des besoins des élèves dans les dimensions motrices et non motrices
- La prise en compte et le traitement de la question

Epreuve d'admission suite

l'entretien:

- La place et le rôle accordés aux besoins des élèves, à leur activité réelle et aux processus d'apprentissage
- Prise en compte de la diversité des élèves
- Capacité à se positionner en tant que professionnel, acteur dans différents environnements, et à tisser des liens : classe / discipline / établissement / système éducatif
- Capacité à analyser son expérience professionnelle et à se projeter dans l'exercice du métier d'enseignant d'EPS

Recommandations aux candidats et à leurs formateurs

- Le minutage des éléments jugés saillants de la vidéo est inutile s'il ne sert pas le propos
- Ne pas faire d'impasse sur la préparation des APSA. Le jury étudiera les moyens permettant de conserver le maximum d'aléa dans la répartition des dossiers et APSA supports tout au long du concours.
- Préparer les candidats à analyser et valoriser la dimension motrice de la conduite des élèves.
- Proposer aux candidats d'aller assister à des cours d'EPS dans des contextes différents qu'ils ne connaissent pas et dans des APSA qu'ils ne font pas pratiquer à leurs élèves
- Analyser la motricité en termes de conduites typiques.
- Mettre en œuvre une méthodologie d'intervention à l'oral
- S'appuyer davantage sur ses compétences professionnelles pour répondre aux questions

- le concours s'est radicalement modifié tant à l'écrit qu'à l'oral
- dans un contexte d'enseignement réel avec ses points forts et ses fragilités que le candidat doit repérer
- les éléments d'évolution du concours sont centrés sur une intervention dans un contexte d'établissement précis et sur sa propre expérience professionnelle.

Répartition des compétences professionnelles sollicitées par le concours CAPEPS interne - 2018	Compétences principalement révélées par l'écrit	Compétences principalement révélées par la réponse à la question à l'oral	Ouverture vers le système éducatif Expérience professionnelle et compétences indispensables à déceler
Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation			
Faire partager les valeurs de la République	+	+	+
Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école	+	+	+
Connaître les élèves et les processus d'apprentissage	+	+++	
Prendre en compte la diversité des élèves	+	+++	
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation	+		+
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	+	+	+
Maîtriser la langue française à des fins de communication	Ecrit	Oral	Oral
Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier		+	
Coopérer au sein d'une équipe			++
Contribuer à l'action de la communauté éducative			++
Coopérer avec les parents d'élèves			+
Coopérer avec les partenaires de l'école			+
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel			+++
Compétences communes à tous les professeurs			
Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique	+	++	
Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement		+	+
Construire et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves	+	+++	
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves	+	++	
Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves		++	